

Programmes publics des médicaments de l'Ontario

Avis de l'administrateur en chef : Mise à jour concernant les demandes de règlement pour chambres de retenue valvée (CRV) dans le cadre du Programme de médicaments de l'Ontario

25 septembre 2018

La présente constitue une mise à jour de l'avis original daté du 21 décembre 2017.

Le présent avis procure une mise à jour aux pharmacies concernant les changements au processus de demande de règlement pour les chambres de retenue valvées (CRV) à l'aide du Système du réseau de santé (SRS).

Aperçu

Le 1^{er} janvier 2018, le ministère a commencé à financer des chambres de retenue valvées (CRV) pour les bénéficiaires admissibles du Programme de médicaments de l'Ontario âgés de 12 ans et moins. Chaque bénéficiaire admissible détenant une ordonnance valide d'un médecin ou d'un membre du personnel infirmier praticien a le droit de recevoir une (1) chambre de retenue valvée (avec ou sans masque ou embout buccal) par période de 365 jours. Seules certaines CRV sont financées à même les fonds publics dans le cadre du Programme de médicaments de l'Ontario (PMO). Voir la liste ci-dessous pour de plus amples détails.

À compter du 30 septembre 2018, le SRS mettra en place des restrictions liées à la quantité et à l'âge pour la présentation de demandes de règlement pour CRV conformément à cette politique. Cette automatisation des règlements régissant les remboursements assurera l'application de la politique qui permet uniquement aux bénéficiaires du Programme de médicaments de l'Ontario âgés de 12 ans et moins de recevoir une chambre de retenue valvée (avec ou sans masque ou embout buccal) par période de 365 jours sans frais.

Remboursement

Le ministère remboursera aux pharmacies le montant défini à la colonne **Montant payé par le MSSLD**, plus une majoration de 8 % et les frais d'ordonnance du PMO applicables (veuillez noter que ce montant est différent du montant remboursable actuel, qui comprend la majoration de 8 %; toutefois, le montant final remboursé aux pharmacies est le même). Aucun frais n'est facturé au bénéficiaire. **Il n'est plus nécessaire** de présenter le montant total du remboursement en une ligne dans le champ des honoraires professionnels. De plus, le code d'intervention « PS » (Service de soins professionnels) **n'est plus nécessaire**.

Procédure de facturation pour les pharmacies

Les numéros d'identification de produit (NIP) ci-dessous doivent servir aux fins de facturation. Les NIP demeurent inchangés. Les pharmacies recevront un remboursement pour l'offre de chambres de retenue valvées conformément au tableau ci-dessous, sous réserve de modifications futures qui seront communiquées aux pharmacies au moyen de OneMail.

NIP	Description du NIP	Fabricant	Montant payé par le MSSLD
09858012	Chambre de retenue valvée antistatique AeroChamber Plus Flow-Vu avec petit masque pour nourrissons	Trudell Medical International	37,6700\$
09858013	Chambre de retenue valvée antistatique AeroChamber Plus Flow-Vu avec masque moyen pour enfants	Trudell Medical International	37,6700\$
09858014	Chambre de retenue valvée antistatique AeroChamber Plus Flow-Vu avec embout buccal pour jeunes	Trudell Medical International	23,5500\$
09858015	Chambre de retenue valvée antistatique AeroChamber Plus Flow-Vu avec embout buccal pour filles	Trudell Medical International	23,5500\$
09858016	Chambre de retenue valvée antistatique AeroChamber Plus Flow-Vu avec embout buccal pour adultes	Trudell Medical International	23,5500\$
09858017	Chambre de retenue valvée antistatique AeroChamber Plus Flow-Vu avec petit masque pour adultes	Trudell Medical International	39,8600\$
09858018	Chambre de retenue valvée antistatique AeroChamber Plus Flow-Vu avec grand masque pour adultes	Trudell Medical International	39,8600\$

09858005	Dispositif d'espacement A2A entre l'aérosol et les voies aériennes	Clement Clarke International Limited	9,0000\$
09858006	Dispositif d'espacement A2A avec petit masque	Clement Clarke International Limited	12,0000\$
09858007	Dispositif d'espacement A2A avec masque moyen	Clement Clarke International Limited	12,0000\$
09858001	InspiraChamber	INSPIRX INC.	23,5500\$
09858002	InspiraChamber + petit masque	INSPIRX INC.	37,6700\$
09858003	InspiraChamber + masque moyen	INSPIRX INC.	37,6700\$
09858004	InspiraChamber + grand masque	INSPIRX INC.	39,8600\$
09858008	Chambre de retenue valvée Optichamber Diamond	Respironics Respiratory Drug Delivery (UK) LTD.	16,3400\$
09858009	Chambre de retenue valvée Optichamber Diamond avec petit masque	Respironics Respiratory Drug Delivery (UK) LTD.	27,9300\$
09858010	Chambre de retenue valvée Optichamber Diamond avec masque moyen	Respironics Respiratory Drug Delivery (UK) LTD.	27,9300\$
09858011	Chambre de retenue valvée Optichamber Diamond avec grand masque	Respironics Respiratory Drug Delivery (UK) LTD.	30,7800\$

À des fins de facturation, la documentation des pharmacies décrite dans les politiques ministérielles doit être conservée dans un format facilement accessible aux fins de vérification après paiement pendant au moins deux ans. Les trop-perçus en raison de demandes de règlement inappropriées peuvent faire l'objet d'un recouvrement.

Demandes de règlement des pharmacies

Les demandes de règlement doivent être transmises en ligne par l'entremise du SRS. La demande de règlement suit le processus normal d'une demande de règlement au moyen du SRS, en tenant compte des renseignements suivants :

- Numéro d'identification de produit (NIP) : sélectionner le NIP approprié à partir du tableau ci-dessus
- Quantité : indiquer la valeur comme étant « 1 »
- Jours d'approvisionnement : indiquer la valeur comme étant « 1 » (ou toute autre valeur jusqu'à concurrence de 100)
- Le code d'intervention « PS » : (Service de soins professionnels) **n'est plus nécessaire**

Codes de réponse et messages du SRS

- Si une demande de règlement pour CRV est transmise pour un bénéficiaire du PMO âgé de 13 ans et plus, la demande de règlement sera rejetée avec le code de réponse « CD – Patient Not Entitled to Drug Claimed ». **Les CRV sont uniquement admissibles dans le cas de bénéficiaires du PMO âgés de 12 ans ou moins.**
- Si une demande de règlement pour CRV excède la limite d'une demande par période de 365 jours, la demande de règlement sera rejetée avec le code de réponse « LO – Benefits Maximum Exceeded ». Le SRS vérifiera automatiquement si une autre demande de règlement pour CRV financée a été présentée au Programme de médicaments de l'Ontario au cours des 365 derniers jours (depuis le 1^{er} janvier 2018). **Une seule CRV (avec ou sans masque ou embout buccal) par période de 365 jours peut être couverte en vertu du Programme de médicaments de l'Ontario.**

- Le SRS renverra une ligne de message « Remaining Qty: x until MMM DD, YYYY » lorsqu'une demande de règlement est approuvée ou rejetée en raison d'une restriction liée à la quantité, par exemple :

Remaining Qty: 0 until OCT 15, 2019

- Aucun message ne sera envoyé par le SRS lorsqu'une demande de règlement est rejetée en raison d'une restriction liée à l'âge. Seul le code de réponse de rejet s'affichera.

Changements au formulaire électronique

- Effectuez une recherche pour savoir quelles CRV sont actuellement financées ainsi que le montant remboursé par le ministère en sélectionnant « Valved Holding Chambers » du menu déroulant Coverage Status à l'adresse :
<https://www.formulary.health.gov.on.ca/formulary/>
- Changements aux fichiers XML (Extensible Markup Language) : les chambres de retenue valvées sont publiées dans l'extraction de données XML du formulaire électronique. L'élément <drug> de chaque CRV contient les attributs sec9="Y" et additionalBenefitType="C". Le fichier XML sera affiché sur le site Web du ministère à l'avance.

Renseignements supplémentaires :

Pour les pharmacies : Veuillez communiquer avec le service d'assistance du PMO pour les pharmacies au : 1 800 668-6641

Pour les autres fournisseurs de soins et le public : Veuillez appeler la ligne INFO de ServiceOntario : 1 866 532-3161, ATS 1 800 387-5559. Numéro ATS à Toronto : 416 327-4282